



---

*Descriptif :*

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports généralise Pix à partir de la 5e, avec l'introduction d'une certification des compétences numériques obligatoire pour les élèves de 3e dès cette année scolaire 2020-2021.

---

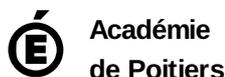
Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports généralise Pix à partir de la 5e, avec l'introduction d'une certification des compétences numériques obligatoire pour les élèves de 3e dès cette année scolaire 2020-2021.

Chaque élève dispose d'un profil Pix, qui lui est personnel et gratuit. Il pourra le conserver et le faire évoluer tout au long de sa vie, des études supérieures jusque dans le monde du travail.

Tout au long de l'année, l'élève construit son profil Pix à partir duquel lui sera généré le test de certification qu'il passera au sein de son établissement. Il valide alors un score global sur 640 pix\* et un score pour chaque compétence.

\*A terme 1024 pix et 8 niveaux seront disponibles.

Une certification sera mise en œuvre au sein du collège André Malraux pour les élèves de 3e.  
Consultez régulièrement l'agenda de ce site et Pronote afin d'avoir de plus amples informations.



**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.  
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**